

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 29 Janvier 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire
Etaient présents : ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PROENCA Antoine, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, STELLA Nicole, SICARD Nathalie
Absent : SENDERENS Cédric

1°) demande de subvention DETR DSIL

Lors de la constitution du dossier Bourg centre Occitanie, nous avons identifié la nécessité future de créer sur le village un commerce multiservices. Celui-ci pourrait être implanté sur l'ancien café Chappy. Nous avons candidaté à l'opération « 1000 cafés » soutenue par le gouvernement mais sans réponses à ce jour.

Après échanges avec les services de l'Etat, il s'avère que cette opération pourrait être soutenue dès 2020 à 50% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La région peut également intervenir (Jusqu'à 30%) au travers du PASS Commerce de proximité mais il faut au préalable avoir identifié un repreneur et que ce dernier valide avec la CCI un label type « Bistrot de Pays ».

Enfin les conditions actuelles d'interventions de la Communauté de Communes seront rediscutées après les élections communautaires et nous ne savons si elles seront maintenues.

Le conseil accepte à l'unanimité de déposer un dossier DSIL (date butoir 31/01) qui sera complété dès que possible et adopte le plan de financement suivant :

Acquisition, travaux	:	160000€
Etat DSIL	:	80000€
Fonds de Concours CCMLHL	:	40000€
Autofinancement	:	40000€

2°) Appel offres signalétique

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 27/01 il vous est proposé de retenir l'offre de SARL TELA DUNE 4 CHEMIN DU CRIC 34140 LOUPIAN avec sa proposition de produits Lacroix City, soit :

- Equipement de 7 carrefours du bourg de Murat
- 1 panneau signalétique pour producteur/hébergeur hors du bourg
- 3 totems

Pour un montant H.T. de 14 336,10 euros

Il restera à discuter de la participation financière de chaque producteur/hébergeur

Le conseil à l'unanimité décide de retenir l'offre de la SARL TELA DUNA

3°) demandes de fonds de concours à la CCMLHL

Le conseil à l'unanimité décide de solliciter auprès de la CCMLHL les fonds de concours suivants :

-Commerce multiservices : 40 000€

-Transformateur Candoubre : 8 567€

En novembre dernier, le transformateur alimentant l'usine de Candoubre a claqué suite à un orage.

Après expertise par ENEDIS nous avons eu la surprise d'apprendre que cet ouvrage d'une capacité supérieure à 250 KVA, appartenait à la commune.

Il a été remplacé d'urgence par un appareil reconditionné dont le cout s'élève à 17 135.45€

Notre compagnie d'assurance a pris en charge à 100 % la main d'œuvre mais a appliqué de la vétusté sur l'ouvrage.

L'indemnité d'assurance s'élève à 12 522.21€.

-Signalétique urbaine 7 168.00€

4°) Terrain Millas

Lors de la délibération du 7 mars 2019 autorisant la vente d'une partie de Terrain à M et Mme ZEROUALI, une erreur s'est glissée dans les références de la parcelle d'origine ayant été divisée.

La division est issue de la parcelle A 847 alors que la délibération portait sur la parcelle A833.
Le conseil à l'unanimité accepte la vente de la partie de la parcelle A 847

5°) Proposition d'achat de terrain

Lors du dernier conseil, vous aviez autorisé M le Maire à négocier avec les héritiers MEYNARD pour l'acquisition de la parcelle I305. Un accord a été trouvé au prix de 7 000 €.

Sur le même secteur, M Jean Claude ROULENQ, propriétaire de la parcelle I309, d'une surface de 0Ha80a est décédé. Ses héritiers souhaitent la vendre et nous demandent si nous serions intéressés.

Dans l'affirmative il convient d'adresser une proposition à leur notaire.

6°) Mazades

-Les électeurs ont unanimement validé les demandes de vote qui leur été présentées lors de la consultation du Vendredi 06 Décembre.

Les documents correspondants ont été transmis à la préfecture et nous sommes dans l'attente du retour de l'arrêté autorisant la vente.

Par anticipation nous vous proposons de délibérer pour autoriser cette vente dès réception de l'arrêté préfectoral. Le conseil 13 voix pour, Christiane ROQUE n'a pas pris part au vote ; accepte la vente

-Les ayants droits de la section du Causse demandent si la section correspondante peut prendre en charge les frais de géomètre qu'ils ont acquittés.

-Il est proposé que le temps administratif assuré par nos secrétaires sur la gestion des sections soit porté à charge des sections.

-Les services de la préfecture nous ont informés que le recours déposé par le GF des Senausses, demandant le retrait de l'arrêté de transfert du préfet, a été rejeté par le tribunal administratif.

7°) déclassement du domaine public au Causse

Suite a la délibération autorisant la procédure de déclassement du domaine public au profit de M Claude PISTRE, l'enquête publique a eu lieu du 30/12/2019 au 14/01/2020.

M Jean Claude BARTHES, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions.

Il émet un avis favorable au déclassement des deux parties demandées. Le conseil à l'unanimité autorise le déclassement du domaine public

8°) ouverture de crédits avant le vote du budget et avenants

Le conseil à l'unanimité approuve les avenants concernant le lot 4 le lot 8 et le lot 9

AVENANTS et JUSTIFICATIFS DES TRAVAUX					
LOT	MONTANT MARCHÉ INITIAL	AVENANT	JUSTIFICATIF des TRAVAUX	% par rapport au marché	AVIS CONSEIL
LOT 4 PLATRIERIE	46 248,18 €	4 662,80 €	Travaux induits par les sanitaires supplémentaires côté classe et réajustement des doublages.	10,08%	
LOT 8 ELECTRICITÉ	16 926,00 €	1 265,00 €	A la demande des utilisateurs rajout de prises.	7,47%	
			Pour des raisons de praticité une baie de brassage a été rajoutée dans le bureau de la MAM		
			Vérification et alimentation de la borne côté bibliothèque (commerçants du marché).		
LOT 9 PLOMBERIE	43 189,90 €	359,90 €	Réfection Evacuation des eaux usées de l'appartement du dessus, qui descendait dans l'ancienne salle du conseil.	0,83%	
			Pose de robinets de puisage sous les lavabos : raison pratique à la demande des utilisateurs.		

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à ouvrir les crédits suivants

-Mobilier Scolaire : 600€

-MAM 30.000€

9°) autorisation d'ester en justice

M Jacques Colombier assigne la commune au Tribunal Administratif, pour lui avoir refusé un permis d'aménager à Peyroux pour 9 villas.

Pour rappel, le même permis lui avait déjà été refusé et M Colombier avait été débouté au TA.

Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser M le Maire à ester en justice et contracter un avocat pour ce dossier.

10°) questions diverses

Tours de Garde élections municipales